

2025/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°602**

**OBJET : FUSION DES SECTIONS HALTE-JEUX ET CRECHE FAMILIALE**

Entendu l'exposé de Madame Josyane MÉLÉARD, Adjointe au maire ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles D423-6 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Petite Enfance, Vie scolaire et activités périscolaires,

Considérant la nécessité d'approuver le projet de fusion des structures Crèche familiale et Halte-jeux afin de solliciter un nouvel arrêté d'accueil du Conseil départemental ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**APPROUVE** la fusion des sections Halte-jeux et Crèche familiale de la Maison de la petite enfance.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

**2025/.....**  
Parafe

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025**

Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Absents : 3  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32\*

Convoqués le : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Indira GOKOUL, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

**ABSENTS :** Monsieur Karim ALLEK , Monsieur Régis VIEIRA, Madame Sonia LOPES.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Françoise MILLET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*\* Il est à noter l'arrivée de Monsieur Karim ALLEK après le vote de la délibération n°598 (Procès-verbal d'installation d'un nouveau membre du Conseil municipal)*

*\* Il est à noter l'arrivée de Madame Sonia LOPES après le vote de la délibération n°601 (Election d'un (e) délégué (e) suppléant (e) au sein du syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos)*

*\* Il est à noter que Madame Christine FLECK a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du vote des comptes administratifs, objet des délibérations n° 612 à 615, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.*

*\* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°623 (Année 2025 – budget principal – budget supplémentaire), et est revenue avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)*

*\* Il est à noter que Monsieur Teddy ROBIN a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)*

*\* Il est à noter que Monsieur Patrick VORDONIS a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs) et est revenu avant le vote de la délibération n°625 ( Recours au recrutement des agents publics dans le cadre d'activités accessoires et fixation des taux horaires de rémunération)*

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com